

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire suppléant Jean Simon Levert et tenue le 21 août 2017, à 18h15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller et maire suppléant
Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT ABSENTS : Pierre Poirier, maire
Michel Bédard, conseiller
André Brisson, conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Jean-Simon Levert, maire suppléant, la séance spéciale est ouverte à 18h20.

RÉSOLUTION 9284-08-2017
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Approbation du décompte numéro 3 final de Inter Chantiers inc. pour les travaux de réfection du chemin des Lacs et réception provisoire des travaux
4. Période de questions
5. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 9285-08-2017
APPROBATION DU DÉCOMPTÉ NUMÉRO 3 FINAL DE INTER CHANTIERS INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DES LACS ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE Inter Chantiers inc. a présenté son décompte 3 final relatif aux travaux de réfection du chemin des Lacs au 27 juillet 2017, lequel se détaille comme suit :

Travaux exécutés :	221 347.65 \$
Avenants :	60 732.89 \$
Retenue de 10% :	28 208.05 \$
Sous total :	253 872.49 \$
Libération de la retenue contractuelle provisoire 5% :	37 713.42 \$

Total :	291 585.91 \$
T.P.S. :	14 579.29 \$
T.V.Q. :	29 085.69 \$
GRAND TOTAL :	335 250.89 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Martin Letarte, directeur des travaux publics et des services techniques ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés et que le coût total du contrat, incluant les variations de quantités et les avenants, s'élève à 754 268.44 \$ plus taxes.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPROUVER le décompte numéro 3 final produit par Inter Chantiers inc. ;

D'AUTORISER le paiement à Inter Chantiers inc. de la somme de 291 585.90 \$ plus taxes, tel que détaillé au décompte progressif # 3 final et la libération de la retenue contractuelle provisoire (5%) ;

D'APPROUVER le dépassement de coûts découlant des variations de quantités pour un total de 84 201.58 \$ plus taxes ainsi que les avenants totalisant 84 786.15 \$ plus taxes ;

DE CONFIRMER la réception provisoire des travaux en date du 27 juillet 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 9286-08-2017
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde de lever la présente séance spéciale à 18h25.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Jean Simon Levert
Maire suppléant

Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier